

BULLETIN ETE 2024

Le Journal de l'Association des Propriétaires
de la Station des Saisies

SOMMAIRE

Editorial	Page 2
AG SAEM du 31 janvier 2024	Page 3-4
Taux d'imposition des résidences secondaires	Page 4
Une fête en l'honneur de Marie Bochet	Page 5
Le retour des champions	Page 6
Modification du PLU de Villard sur Doron	Page 7
Les abonnements au Signal	Page 8-9
Les 80 ans du parachutage	Page 10-11
Focus sur le projet des Challiers	Page 12
Nouvel hommage à Erwin Eckl	Page 13
60 ans de la Station des Saisies : les grandes dates	Page 14
Panorama des Animations et Evènements Sportifs aux Saisies	Page 15
Informations de l'APCASS	Page 16



Direction de la Publication : Le Président de l'Association

Rédaction : Jean-Pierre Barral, Jacques Audin, Pascal Binet, Jean-Luc Nicolle, Hugues Videlière, Béatrice Barbier

Conception : Béatrice et Martial Barbier

Impression : ARFEB 17000 LA ROCHELLE

Site internet : www.apcass.com

Facebook / Twitter : @ApcasS

Madame, Monsieur, Cher(e) adhérent(e)

L'APCASS est heureuse de vous présenter son nouveau bulletin qui a pour but de vous informer des actualités de la Station des Saisies, de notre point de vue de propriétaire. Entre bilan de l'hiver, perspectives pour cet été, évènements passés et à venir, il y a de quoi dire.

L'hiver a été fructueux, avec une fréquentation record. Les retours des visiteurs sont, selon la SAEM, nettement positifs.

La station des Saisies a fêté ses soixante ans cet hiver.

Nos sportives ont porté haut les couleurs du club des Sports des Saisies, avec des titres aux championnats du Monde de Biathlon pour Justine et Julia, et d'excellentes performances en géant pour Clara. Nous avons fêté la fin de carrière de Marie Bochet.

L'été s'annonce aussi bien occupé, avec certaines animations habituelles, mais aussi un anniversaire, vous découvrirez tout cela dans ce bulletin.

L'actualité de l'association, c'est aussi notre future rencontre avec les acteurs de la Station, pour parler des projets en cours, notamment en matière d'immobilier, qui aura lieu le 13 août, salle Cristal. C'est aussi la poursuite de notre travail pour faire valoir nos préoccupations, notamment en matière de rénovation énergétique et de taxe d'habitation. C'est aussi la préparation du colloque sur les résidents et résidences secondaires, qui a reçu le soutien de Martine Berthet, sénatrice de Savoie, de Vincent Rolland, député de la circonscription et de Hervé Gaymard, président du conseil départemental de Savoie. Alors que des dispositions législatives sont votées, il est plus que jamais important de faire valoir nos préoccupations sur l'avenir des résidences secondaires dans le cadre spécifique des stations de montagne.

Mais notre association est aussi un espace de dialogue et de convivialité : vous pouvez toujours faire part de vos préoccupations et nous poser vos questions, notamment à l'adresse president@apcass.com.

Merci aux rédacteurs des articles de ce bulletin, et à Béatrice et Martial Barbier pour le travail de conception et de réalisation.

Bonne lecture !

Pascal Binet
Président APCASS



Présents :

Parmi les élus, J.L. Combaz pour le Sivom et J.N. Berthod pour la SPL sont présents ainsi que M. Tessard (Directeur de la SPL) et O. Reydellet (Directeur de la SAEM). C'est O. Reydellet qui anime l'essentiel de l'AG. Les petits actionnaires étaient une quinzaine parmi lesquels j'ai repéré Y. Mazzochi (Starski) qui représente les petits porteurs au CA, S. Bapendier, J.P. Bouré et P. Taffaneau, F. Piccard. La partie financière est présentée par l'expert-comptable assisté du Commissaire aux comptes. Le secrétariat de séance est assuré par Nathalie Quay.

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approbation des comptes 2023 et affectation du résultat

Rapports et comptes approuvés par l'assemblée.

2. Résultats économiques - Activité de l'Office du Tourisme :

- L'Office du Tourisme (« OT »)

Le Chiffre d'Affaires de l'OT est de 2358 M€ pour 2023 (du 30/09/22 au 30/09/23) avec 130 adhérents.

La centrale de réservation a généré 170 k€ de résultat pour l'OT en croissance de 14.8% par rapport à 2022.

En termes de chiffre d'affaires, ce sont 2.4 M€

de locations qui sont à mettre au crédit de la centrale qui est animée par seulement 2 personnes.

L'événementiel a coûté 260 k€ en hausse de 4.8%. O. Reydellet souhaiterait pouvoir faire plus.



- Activité 1650 Restaurant Bowling :



Le chiffre d'affaires est de 1.153 M€ en hausse de +27% (+13.3% budget) mais est encore déficitaire. En 2024, il est espéré un résultat positif malgré une hausse de l'électricité estimée à +35 k€.

- Activité Signal

Le chiffre d'affaires est de 866k€ (+14.9%) avec 35 000 entrées (+22.5%). En 2024, la facture d'électricité va augmenter de 105 k€. Le Signal sera toujours en déficit (*Ndlr : les piscines ne sont jamais rentables*).



- Synthèse des résultats :

En intégrant la contribution Sivom de 1.395 M€, le résultat économique de la SAEM sort à 159k€. En 2021, cette contribution était de 0.800 M€. (*Ndlr : c'est normal que le Sivom assure les financements car il s'agit de services, sauf le restaurant, qui garantissent la promotion et l'animation de la station*).

Point sur l'actualité

- Taux d'occupation : il est de 65.4% en moyenne depuis le 23/12/2023
Les projections d'aujourd'hui sur l'inter-vacances de mars sont de 43.8% (+2% à date) mais en retrait de 4% sur avril.

- Budget communication : 800 k€

- Réseaux sociaux : la participation est en forte augmentation ; Facebook, Instagram, LinkedIn (avec une mention particulière pour ce réseau qui draine une clientèle « CSP+ » intéressante)

- Clientèle étrangère : 8% en 2023 contre 4% en 2019



Actualités

Enjeux 2024 pour la SAEM

- Signal et 1650 : développer l'activité et améliorer la rentabilité

- Développer la clientèle internationale

- Créer une offre pour les séminaires d'entreprises

- Candidater pour les championnats de France Nordique en 2025

- Inaugurer la piste « Franck Piccard » (la rouge de la Légette)

- Lancer une souscription pour une statue de Erwin Eckl

- Faire avancer le dossier des 35 malfaçons du bâtiment Signal



Villard sur Doron : par décision du 4 avril 2024, le conseil municipal a voté le taux de la taxe d'habitation 2024 applicable aux :

- Les résidences secondaires
- Les locaux meublés non affectés à l'habitation principale
- Les logements vacants depuis plus de deux ans

Les taux seront les suivants :

- Taxe d'habitation : 10,81%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,96%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 132,31 %

Lien [Gazette de Villard sur Doron](#) et [Lettre d'information d'Hauteluce](#)

Hauteluce : par délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2024, les taux d'imposition ne subissent pas d'augmentation pour 2024 :



Taxe d'habitation : 10,56 % (résidences secondaires)

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,77 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 117,50 %





Plusieurs centaines de personnes (famille, amis et supporters) se sont retrouvés aux Saisies pour célébrer la fin de carrière de Marie Bochet dans une ambiance joyeuse et festive.

Et quelle carrière : 9 médailles aux jeux paralympiques dont 8 en or, 22 titres de championne du monde, 107 victoires en coupe du monde, 9 gros globes de cristal et 22 globes de différentes disciplines.

Pour Marie, « cette aventure se termine là où elle a commencé, dans le Beaufortain, la plus belle vallée du monde »

Merci Marie et Joyeuse retraite à vous : votre enthousiasme et votre sourire resteront longtemps dans nos mémoires.





Cet événement désormais traditionnel permet de célébrer les champions de ski de la station.

Ainsi, accompagnés par les jeunes du club des sports, les biathlètes Julia Simon et Justine Braisaz-Bouchet, le fondeur et biathlète Karl Labouret, les skieurs Clara Direz, Marie Bochet et Elliot Piccard ont remonté l'avenue des jeux olympiques dans un char décoré en bleu-blanc-rouge pour l'occasion.

La cérémonie s'est terminée en apothéose par l'inauguration officielle des pistes Franck Piccard, Marie Bochet, Justine Braisaz-Bouchet et Julia Simon. Une reconnaissance bien méritée pour les magnifiques performances de tous ces athlètes.





Monsieur le Maire, a transmis à l'APCASS un dossier concernant les modifications n°2 et n°3 du PLU. Celles-ci ont fait l'objet d'une délibération lors du conseil municipal du 30 Janvier 2024.

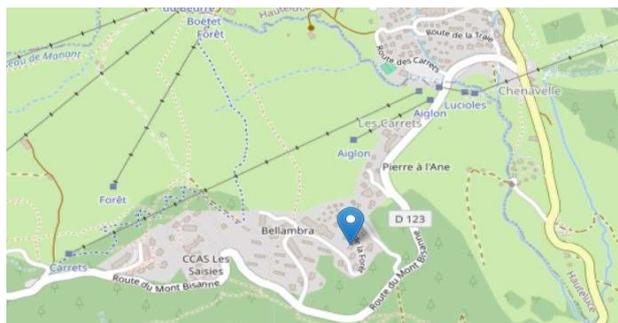


Parmi les objets répertoriés, nous avons retenu les points suivants :

* Réduction d'une décharge à neige sur le secteur de la Forêt.

Celle-ci, qui s'étend en partie sur une zone naturelle et en partie sur une zone constructible est située en face du chalet A de la Forêt des Rennes 2.

Au regard des besoins, cette décharge est considérée comme surdimensionnée. En conséquence sa surface sera réduite pour ne plus occuper que le zonage naturel et libérera ainsi la zone constructible.



* Bisanne 1500:

Suite à la réalisation de travaux d'amélioration du front de neige par la SPL, une extension du domaine skiable est nécessaire. C'est donc une surface de 450 m² qui constituera une extension du domaine skiable.

* Reclassement de l'hôtel de La Cascade:

Les caractéristiques de cet établissement, qui n'est plus en activité, est considéré comme non viable économiquement.

Un projet de transformation en logement est envisagé.



L'opération devrait comprendre au minimum 20% de logements en accession et/ou location aidée.

* Révisions du nombre de lits autorisés sur l'OAP n°8 sur Bisanne 1500:

Il reste 1000 lits à créer. Pour conforter le fonctionnement de la station de Bisanne 1500 et faire vivre les commerces implantés, la création de 1000 lits touristiques reste nécessaire.

* Secteur des Halles:

Le SIVOM est propriétaire, sur le versant Est du mont Bisanne, d'une construction à double vocation : logement d'alpagiste en été et restaurant sur les pistes en hiver.



Le bâtiment actuel ne présentant plus une fonctionnalité adaptée pour l'activité de restaurant l'été avec la contiguïté de l'activité agricole, le SIVOM prévoit donc la construction d'un nouveau bâtiment destiné à proposer une restauration ouverte hiver et été. Ce projet prévoit l'implantation de celui-ci le long du chemin d'alpage menant aux Halles, plus précisément avant l'arrivée au bâtiment actuel. La construction existante restera destinée à la seule fonction d'alpage.

10% De réduction sur tous les abonnements au SIGNAL

Réductions réservées aux adhérents APCASS l'été 2024 sur présentation de leur carte d'adhérent au guichet du Signal.

Abonnements, contenus et Tarifs hors réduction :

										6 JOURS	10 ENTREES	ÉTÉ
SIGNAL	aqua	cours co aqua	fitness / muscu	cours co fitness	squash	badminton	escalade	tennis de table	spa	105,00 €	187,50 €	250,00 €
BIEN ETRE	aqua								spa	80,00 €	142,50 €	190,00 €
SPORT FITNESS			fitness / muscu	cours co fitness						63,00 €	112,50 €	150,00 €
SPORT AQUATIQUE	aqua	cours co aqua								46,00 €	82,50 €	110,00 €
AQUALUDIQUE ADULTE	aqua									36,00 €	64,00 €	85,00 €

Ouverture du Signal du 06 juillet 2024 au 31 août 2024* pour la Saison d'été 2024.

***Date de fermeture pouvant évoluer**

Tous les abonnements sont nominatifs

Sur présentation d'un justificatif en cours de validité





Un événement proposé par l'Association Le Grand Parachutage du dimanche 28 juillet au dimanche 4 août 2024 aux Saisies



Année 1944 : Pour l'occupant allemand, la construction du barrage de la Girotte est considérée comme chantier d'intérêt prioritaire afin de fournir en électricité les aciéries d'Ugine. Les ouvriers affectés à la construction de ce barrage sont alors exemptés du STO (Service du Travail Obligatoire) et bénéficient d'une certaine liberté de mouvement.

Cette particularité va permettre de « dissimuler » de nombreux réfractaires qui refusent de partir en Allemagne ainsi que les jeunes hauteluciens des classes 41 et 42. Ce regroupement de jeunes hommes va représenter un extraordinaire vivier pour la résistance.



Le capitaine Jean Bulle, alors chef militaire du secteur III de la Savoie, charge l'ingénieur Escande d'organiser la fusion des groupes de résistants autonomes du chantier de la Girotte. C'est ainsi, que le 20 juillet 1944, 150 hommes prêtent serment et forment la célèbre « Compagnie du Lac ».



Le 1er août 1944, plus de 400 hommes, équipés d'une cinquantaine de charrettes, se rassemblent sur le plateau en vue de réceptionner le **PLUS IMPORTANT PARACHUTAGE D'ARMES EN FRANCE** lors de l'opération Buick. 76 avions bombardiers américains larguent sur zone 899 containers remplis d'armes, de munitions et de fonds envoyés par les alliés, ainsi que 7 parachutistes américains (dont Charles Perry qui malheureusement trouva la mort au cours de l'opération).

Ce parachutage permet d'armer le bataillon Bulle qui va alors libérer Ugine et Albertville puis prendre une part très active à la libération de la Tarentaise jusqu'aux abords du Petit-Saint-Bernard.



Depuis, chaque 1er août, une cérémonie commémorative a lieu au Col des Saisies.

Cette année 2024 marque le 80ème anniversaire de ce parachutage allié. L'association « le grand parachutage » créée à Hauteluce en 2021 œuvre activement pour marquer ce 80ème anniversaire avec une série de manifestations qui dureront du 28 juillet au 4 août 2024. Cet événement lié aux 80 ans de la libération a obtenu le LABEL « MISSION LIBÉRATION » de l'État.

Parmi ces manifestations, on peut citer :

- les 2 cérémonies officielles, organisées par la mairie de Hauteluce et le Sivom des Saisies : celle du mercredi 31 juillet au lac de la Girotte en hommage au capitaine Bulle et à la Compagnie du Lac, et celle du 1er août aux Saisies en commémoration du parachutage du 1er août 1944 (dès 9h30).
- Une exposition gratuite complétée par 10 conférences (en fin de journée) elles-mêmes gratuites, sur 6 jours : du 28 juillet au 2 août à la salle cristal aux Saisies.
- La reconstitution d'un camp militaire, appelé « camp Liberté », sur le parking du col des Saisies ; camp sur environ 8000 m2, animé par des « reconstituteurs » amateurs du 1er au 4 août.
- Un bal dit « clandestin » (clin d'œil à l'histoire car les bals étaient interdits par le gouvernement de Vichy) ouvert à tous et gratuit au camp militaire le samedi 3 août, animé par le groupe « Nancy et Pitt »
- Une buvette avec petite restauration sur place
- Un stand souvenir



L'association Le Grand Parachutage, association reconnue d'intérêt général et donc éligible au mécénat, compte sur le soutien du plus grand nombre. 5000 personnes sont attendues lors de ces manifestations. Pour l'heure, chacun peut d'ores et déjà adhérer à l'association, ou encore devenir soutien en faisant un don bénéficiant de réduction d'impôts en allant sur le site de l'association : www.legrandparachutage.fr

Dossier de présentation disponible via www.legrandparachutage.fr/fr/80-ans-du-parachutage ou QR code téléchargement dossier:



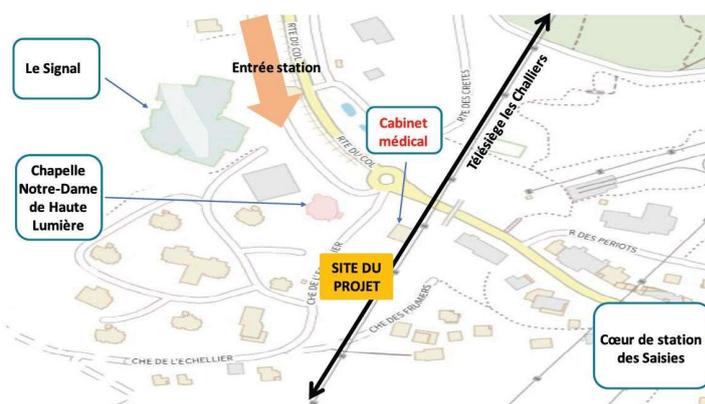
Ce projet intéresse tous les adhérents de l'Apcass compte tenu qu'il traite du cabinet médical.

Le Président du SIVOM Jean-Luc Combaz a présenté le projet dans son ensemble lors de la réunion publique du 14 mars dans la salle Cristal.



Ce projet est mixte en intégrant des équipements collectifs dans la partie « Collectivité SIVOM » et une partie « touristique ».

1. La partie collectivité SIVOM comprendra un pôle médical 400m² (médecins, infirmiers, ostéopathes et kinésithérapeutes), les bureaux du service des pistes 180m² et un service d'urgence, une halte-garderie 290m², une salle de séminaire 180m², une bagagerie 60m², des toilettes publiques 25m², des logements pour le personnel (service des pistes et pôle médical) et un parking couvert véhicules (262 places) et vélos.



2. La partie touristique sera gérée par le promoteur MGM-SAS avec la création d'un hôtel 4* (40 chambres) et d'une résidence hôtelière (43 chambres), un bar-restaurant, un espace piscine avec un SPA et des logements saisonniers (21 logements).

A noter une participation de la SAEM et de la SPL les Saisies dans la société hôtelière (SH).

Une modification du PLU est nécessaire pour aménager le secteur et sera présentée rapidement.





L'APCASS a décidé de contribuer à hauteur de 1000 euros à la souscription lancée par l'Association le Grand Parachutage pour la réalisation d'une statue en marbre de villette qui retracera les grands moments de la vie d'Erwin Eckl.

Qui est Erwin Eckl ?

Ce globetrotteur et polyglotte est parti d'Innsbruck avec sa valise en 1935 pour se rendre à Hauteluce, chez Mr et Mme Grosset à l'hôtel du Mont-Joly, afin d'enseigner le ski puis au col des Saisies.



Il y passera le reste de sa vie. Ce visionnaire a créé en 1936 le premier chalet-hôtel au col des Saisies alors lieu encore inhabité.

En 1938 La route des Pémonts au col n'est pas encore déneigée : il faut monter les clients en traîneau ! À cette époque, le plateau des Saisies est un plateau d'alpage, les villages se trouvent plus bas, à Crest Voland et à Hauteluce notamment.

Il fonde en 1938 la première école de ski avec Georges Braisaz, moniteur du club hautelucien dénommé « les Intrépides des Alpes ».

Il s'engage en 1939 dans la légion pendant la guerre, son chalet deviendra alors une base et un centre de formation pour les maquisards du Beaufortain et du Val d'Arly.

En 1946, il installe le premier télésiège à proximité de l'hôtel et ouvre la première école de ski. D'autres bâtiments et chalets s'installent autour.

La route du col est ouverte en 1953.

Il avait donc vu juste en indiquant « Qu'un jour ou l'autre, ici, il y aura une station de ski ».

Vous souhaitez participer pour témoigner votre reconnaissance à Erwin Eckl, le bon de souscription disponible :

à l'OT les Saisies

à la mairie

en ligne www.legrandparachutage.fr/fr/don-contibution

Ce projet a obtenu le LABEL MISSION LIBÉRATION de l'État.

Les donateurs bénéficient d'une déduction fiscale :

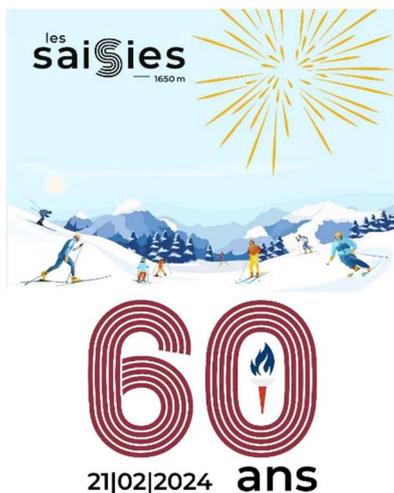
Pour un particulier, la réduction d'impôt est de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu global.

Ex : don de 100 € = réduction fiscale -66€ => cout réel 34 €.

Pour une entreprise, la déduction de 60 % du versement dans la limite de 20000 € ou 0,5 % du chiffre d'affaires.



HAUTELUCE (Savoie) 1150^m
le télésiège des Pémonts 1.480^m
la Légette 1865^m



Moyen Âge : Les paysans qui se rendent à la foire d'Hauteluce payent un droit de passage au Col.

1860 : La Savoie est rattachée à la France et le droit de passage supprimé.

1935 : Erwin Eckl, s'installe aux Saisies, et y construit le premier hôtel.

1946 : 1er télési.

1953 : Ouverture de la route du col.

1961 : Les pouvoirs politiques locaux décident de développer les sports d'hiver.

1963-64 : Mise en route du télési de Bisanne. Cette année-là il y a de la neige nulle part, sauf aux Saisies. On voit des clients affluer, la station est née !

1988 : Natif des lieux, Franck Piccard devient champion olympique de super-G à Calgary au Canada.

1992 : La station accueille les épreuves nordiques des JO d'Albertville.

2005 : Le domaine est relié aux stations du Val d'Arly, c'est la création de l'Espace Diamant.

2014 : Création du centre aquasportif Le Signal.

2021 : Nouvelle télécabine des Rosières (10 places).

2022 : Justine Braisaz-Bouchet est Championne olympique de biathlon aux JO de Pékin (mass-start).

2023 : Julia Simon est sacrée Championne du monde de biathlon (poursuite) et vainqueur du gros globe de cristal.





Du 21 au 23 juin - Raid Défi d'Elles

7 juillet - Trail de la Bambée des Saisies

11-18-25 juillet / 8-22 août - Les concerts au Balcon

13 juillet - Tour du Mont Blanc cyclo

13 juillet - Fête nationale à Hauteluce

14 juillet - Fête nationale & vide grenier à Bisanne 1500

21 juillet - Fête du bois et du bûcheronnage & bal guinguette

Du 28 juillet au 4 août - Animations autour des 80 ans du parachutage



28 juillet - Fête des costumes à Hauteluce

4 août - Fête de la Myrtille

10 août - Bal guinguette

11 août - La fête du col du Joly

12 août - Concert jeune public

15 août - Fête du Beaufort

18 août - La Régal'ade d'été



Du 23 au 25 août - Course cycliste solidaire En haut du Col / COL OP VOOR Kom

25 août - Vide grenier à Bisanne 1500

Avant 1^{ère} : notre station est retenue pour les championnats de France de biathlon en mars 2025.



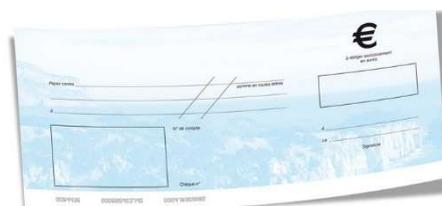
**Notre réunion des adhérents est fixée
au mardi 13 août 2024 Salle Cristal à 17h00
suivie d'un moment de convivialité**



€18



**Virement
Bancaire**



Crédit Agricole de Beaufort
IBAN : FR76 1810 6008 1096 7143 2031 616
Code BIC : AGRIFRPP881

à l'ordre de l'APCASS,
Maison des Saisies
73620 Hauteluce

***Un grand Merci pour votre fidélité.
Nous vous souhaitons une très belle saison estivale***



L'APCASS recrute !

Venez rejoindre nos rangs. Comme chaque année, nous lançons un appel à toutes les bonnes volontés pour venir renforcer et renouveler les compétences du Conseil d'Administration.

